

Délibération n°
2026.053

Séance du 21/05/2026
N° ordre : 18



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Excusés : 2
- Votants : 28
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	28	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**PERSONNEL
COMMUNAL**

Mise à jour du tableau
des emplois
au 21 mai 2026

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mai deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Stéphane BIRYCKI, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Victoria RIZZI (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), José PEREIRA.

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 janvier 2026 ;
Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois ;

Considérant que dans le cadre de l'évolution de carrières des agents, le Maire propose à l'Assemblée les modifications ci-dessous :

- FILIERE ADMINISTRATIVE
 - La création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2° classe à temps complet.
- FILIERE TECHNIQUE
 - La création d'un poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet.
- FILIERE POLICE MUNICIPALE
 - La création d'un poste de Brigadier-chef principal à temps complet.
 - La création d'un poste de Gardien brigadier à temps complet.

Après délibération, l'assemblée :

- **DÉCIDE d'adopter les modifications ainsi proposées.**
- **ADOpte le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 21 mai 2026 tel que présenté ci-après :**

TABLEAU DES EMPLOIS TERRITORIAUX							
Grades ou emplois	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs				
			Pourvus	Non pourvus	dont temps non complets		
					Total	Répartition	
	FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal	A	1	0	1	0		
Attaché	A	1	1	0	0		
Rédacteur principal de 1° classe	B	1	1	0	0		

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260521-DL2026_053-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

**Délibération n°
2026.053**

Séance du 21/05/2026
N° ordre : 18

Suite n° 1

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260521-DL2026_053-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Rédacteur principal de 2° classe	B	1	0	1	0	
Rédacteur	B	5	3	2	0	
Adjoint Administratif principal de 1° classe	C	4	4	0	0	
Adjoint Administratif principal de 2° classe	C	2	0	2	0	
Adjoint Administratif	C	2	1	1	0	
TOTAL		17	10	7		
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	1	1	0	0	
Technicien	B	1	0	1	0	
Agent de Maîtrise principal	C	6	5	1	0	
Agent de Maîtrise	C	4	3	1	0	
Adjoint Technique principal de 1° classe	C	14	13	1	3	dont 1 poste à 33,30/35 ^{ème} 2 postes à 33/35 ^{ème}
Adjoint Technique principal de 2° classe	C	3	0	3	0	
Adjoint Technique	C	12	9	3	0	
TOTAL		41	31	10		
FILIERE SOCIALE						
Agent spécialisé principal de 1° classe des écoles maternelles	C	2	1	1	0	
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	C	3	1	2	0	
TOTAL		5	2	3		
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du Patrimoine principal de 1° classe	C	1	1	0	0	
TOTAL		1	1	0		
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal de 1° classe	C	1	1	0	0	
TOTAL		1	1	0		
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A	1	1	0	0	
TOTAL		1	1	0		
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-chef principal	C	1	0	1	0	
Gardien brigadier	C	1	0	1	0	
TOTAL		2	0	2		
TOTAL GÉNÉRAL		68	46	22		

- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en-cours.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mai 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS